



COMMUNIQUÉ  
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISÈRE

**DECLARATION DES REVENUS 2019**

A compter du 11 mai 2020, l'administration fiscale élargit son offre d'accueil avec la possibilité d'une prise de rendez-vous.

**Le contexte sanitaire lié au Covid-19, ne permet pas d'envisager la réouverture immédiate des guichets des services de l'Administration fiscale. Ne pas se déplacer inutilement.** Les usagers disposent néanmoins de plusieurs moyens pour trouver les réponses à leurs questions ou pour entrer en **contact à distance** :

**1 – Le site Internet : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Pour consulter et télécharger les imprimés et la documentation complète (brochures, notices explicatives...)

Pour effectuer une simulation du calcul de son impôt.

**2 – La messagerie sécurisée de l'espace particulier du site : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Pour poser, de manière sécurisée, toutes ses questions **par mail**.

**3 – Le téléphone :**

- Les **Centres d'appels** nationaux : **0 809 401 401** (prix d'un appel) - du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 19h00.
- Le **Centre de renseignements téléphoniques de l'Isère** : **04 57 93 94 10** (prix d'un appel) - du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

**4 – L'accueil personnalisé sur rendez-vous :**

Il est possible de prendre un **rendez-vous téléphonique en ligne** depuis l'espace particulier du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (Rubrique « **Contact** »). Un agent des Finances publiques prendra en charge votre demande et vous rappellera.